

## Questions d'énergie



La crise énergétique amène dans son sillage de nombreuses questions concernant vos factures, les compteurs intelligents, les panneaux photovoltaïques, les aides du gouvernement...  
*Envoyez-nous les vôtres à [redaction@monargent.be](mailto:redaction@monargent.be).*

**1** Est-il intéressant de chauffer uniquement la pièce où je reste toute la journée pour télétravailler avec un petit radiateur électrique d'appoint plutôt que d'allumer le chauffage central?

«Tout dépend du type de combustible utilisé pour chauffer votre maison», répond Damien Ernst, professeur à l'ULiège. «Le prix de la calorie mazout est actuellement inférieur à la calorie gaz et à la calorie électricité. D'ailleurs, le prix de l'électricité par mégawattheure est deux fois plus élevé que celui du gaz, donc cela n'a pas d'intérêt financier de se chauffer à l'électricité. Le chauffage d'appoint à l'électricité peut être uniquement intéressant dans le cas du prosumer qui bénéficie d'un compteur qui tourne à l'envers, à condition que celui-ci produise plus d'électricité qu'il n'en consomme sur une année, car cette électricité n'est absolument pas valorisée sur les marchés de l'énergie.»

**2** J'ai des panneaux photovoltaïques et je souhaite bénéficier du tarif d'injection pour ma production. J'ai essayé d'ajouter un contrat d'injection via le site d'Engie, mais ça ne fonctionne pas et je ne parviens pas à les joindre.

«En effet, contracter l'injection seule (ou l'ajouter à un contrat existant) n'est pas possible en ligne», répond Olivier Desclée, son porte-parole. C'est la raison pour laquelle nous demandons à nos clients de nous contacter via le chat ou par téléphone. Nous faisons le maximum pour traiter les demandes de clients le plus rapidement possible.»

**3** Mon contrat fixe arrive à échéance en juin 2023. J'ai des panneaux et il semblerait que le meilleur moment pour éventuellement changer de fournisseur est le moment le plus proche possible du relevé annuel d'index afin d'éviter la perte de production de mes

panneaux. Juste? En outre, sachant qu'Ores a placé un compteur intelligent le 5 janvier dernier, y a-t-il encore un relevé annuel de leur part? Il me semble que ce compteur permet un relevé quotidien et qu'il suffirait donc à mon fournisseur de consulter le relevé fin juin.

«Il est effectivement plus opportun de changer de fournisseur à un moment proche du relevé d'index», confirme Frédéric Boogaets, le porte-parole d'Ores. «Pour ce qui concerne le compteur intelligent, au niveau de la facturation, votre compteur est encore à l'heure actuelle considéré comme un compteur annuel classique et, par conséquent, votre fournisseur ne reçoit pas de données supplémentaires. En 2024, il est prévu d'envoyer aux fournisseurs les données des clients qui ont déjà un compteur intelligent avec une granularité plus fine, mais cela se fera uniquement avec le consentement préalable du client.

C.S.